



CENTRALE CANINE

Monsieur Willy SCHRAEN
Président de la Fédération Nationale des Chasseurs

A Aubervilliers, le 28 août 2020

SEC/GT/CB/F78

Monsieur le Président,

Pour donner suite à votre courrier du 09 juillet 2020, nous avons demandé l'expertise du Docteur Claude Guintard, Maître de conférences en Anatomie comparée à l'École Nationale Vétérinaire de Nantes (Oniris) et membre de la Commission Zootechnique de la Société Centrale Canine ainsi que de la Commission des Standards de la Fédération Cynologique Internationale :

« Si le but est de répondre concrètement à la question : "Est-ce que les Podenco doivent être considérés comme des lévriers ?", le membre de la commission des standards de la FCI répondra clairement NON. Si la question est de faire un rappel de l'historique de ces races et de parler des proximités phylogénétiques et morphologiques, il y aurait beaucoup à dire. Raymond Triquet lui-même dans son *Dictionnaire encyclopédique des termes canins* rappelle que c'est à la demande de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie que les chiens de chasse au lapin ont été déclassés du groupe 10 où ils avaient toute leur place pour se retrouver dans le groupe 5. Dans son livre sur le *Podengo Portugais*, le grand spécialiste Victor Veiga rappelle l'origine de ces animaux en provenance d'Afrique du Nord depuis les Egyptiens, les Phéniciens, les Romains et les Arabes et montre la proximité avec le chien du Pharaon, qui est classé également dans le groupe 5 (en tant que race gérée par Malte à l'heure actuelle). Sur tout le pourtour méditerranéen il existe depuis très longtemps des chiens longilignes, de type graioïde qui ont été utilisés pour la chasse au lapin. Ceux du groupe 5 sont restés plus polyvalents, et une race comme le Podengo Portugais, citée précédemment, existe d'ailleurs sous trois formes (petite, moyenne et grande) et certains individus ont gardé un aspect presque lupoïde. Il y a donc clairement une distinction entre les chiens du groupe 5 et ceux du groupe 10, même si l'origine commune les rapproche morphologiquement et même si le classement dans un groupe ou dans l'autre est parfois avant tout lié à l'utilisation (la chasse aux lévriers étant interdite et l'arrêté du 1er août 1986 est net de ce point de vue, cela n'encourage pas à repasser des chiens du groupe 5 dans le 10 !!!!). Autant le chien de Canaan ou le Basenji avec leur queue enroulée sont clairement des chiens primitifs, bien à leur place dans le groupe 5, autant les Podenco pourraient scientifiquement trouver leur place dans un groupe 10 élargi. Ce n'est pas le choix qui a été fait, et l'on en comprend les raisons, respectons-les, d'autant plus qu'à terme, des sélections dans des directions différentes permettront probablement de mettre en évidence des différences plus marquées, ce qui, en termes de variabilité génétique, est un gain pour ces populations. Si l'on devait conclure, on dirait que les lévriers actuels et les Podenco, sont des races très proches morphologiquement, qui ont une histoire évolutive commune et donc des ancêtres communs longilignes et graioïdes, ce qui les rapproche, mais le choix qui a été fait, il y a maintenant plus de 30 ans, de ne pas les associer dans les mêmes groupes au niveau de la FCI, avant tout en lien avec leur utilisation, ne semble pas être remis en cause par de nouvelles utilisations. Le terme de lévrier doit donc être réservé aux races du groupe 10, l'application de l'arrêté de 1986 doit donc, de mon point de vue, s'y référer uniquement.

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr





Il y aurait probablement beaucoup à dire. Dans son *Dictionnaire encyclopédique des termes canins* (1999), Raymond Triquet consacre plus d'une colonne au terme graioïde (p. 258 et 259) et 5 colonnes (p. 314 à 316) sur le mot lévrier. L'aspect historique est particulièrement intéressant et il rappelle que Mégnin, dans son ouvrage intitulé *le Chien* en 1932 (p. 21) classait les Cirneco, les Podenco et les lévriers du Bassin Méditerranéen spécialistes de la chasse au lapin dans les **Lévriers à oreilles droites**. Cet auteur parle ensuite de chien de garenne (*warren hounds*). Raymond Triquet rappelle l'origine du sous-groupe des chiens de garenne de la FCI qui a été transféré dans celui des chiens primitifs, indiquant ainsi que le groupe 10 est devenu le groupe des "vrais" lévriers.

Je ne reprends pas tous les écrits des zootechniciens et les Professeurs Courreau et Denis auraient probablement beaucoup à dire et beaucoup mieux que moi [...] Je n'ai pas assorti ma réponse d'une bibliographie, mais il y aurait énormément d'ouvrages, généralistes ou spécifiquement sur ces races, à recommander. Une chose est de porter un regard de scientifique sur une race canine et son évolution, une autre est d'assumer un choix collectif qui a été fait et qui ne semble pas devoir, à l'heure actuelle, être remis en cause. Nous sommes bien dans ce dernier cas ici, me semble-t-il. Donc dire que les Podenco ne sont pas des lévriers au sens de la classification actuelle de la FCI ne signifie pas que nous ne soyons pas conscients que :

- 1) Podenco et Lévriers actuels ont une histoire commune proche et une morphologie voisine,
- 2) La classification et le choix de la FCI repose sur des choix clairement exposés, mais on aurait pu faire totalement autrement dans ce cas, et l'avenir n'est pas écrit. Si la chasse est par exemple un jour totalement interdite, avec ou sans lévrier, rien n'interdira de rapprocher de nouveau ces races...
- 3) Ce qu'une génération a construit, peut être remis en question par d'autres personnes sur la base de choix différents ultérieurement. Ce n'est pas choquant de lire que Mégin classait les Podenco dans les Lévriers au début du XXe siècle.
- 4) L'anatomiste que je suis aurait clairement classé le Podenco parmi les Lévriers sous l'appellation Type Graioïde ; c'est d'ailleurs ce que Paul Munhoven a proposé en concertation avec le Professeur Denis et moi-même dans un travail intitulé : **"Elaboration, dans le cadre du suivi des évaluations comportementales canines, d'une nomenclature simplifiée, compréhensible du grand public, d'apparences raciales pour les chiens non-inscrits au LOF, et d'un arbre décisionnel fondé sur des morphotypes."** »

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.

P.J : F78 Thèse PM - Version finale

Gérard THONNAT,
Président de la SCC

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

